



Revue LES TISONS

Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524

Revue LES TISONS - N° 0002 - Décembre 2024

Revue LES TISONS



Revue LES TISONS

Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)



Revue indexée par

ESJI Eurasian
Scientific
Journal
Index
www.ESJIndex.org

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524

Revue LES TISONS - N° 0002 - Décembre 2024

e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524
<http://esjindex.org/search.php?id=6845>
<http://www.revuelestisons.bf>
lestisons@revuelestisons.bf

S/C Université Joseph KI-ZERBO
BV 30053 OUAGA 1200 Logements

10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso
(+226) 66006650/70104853

PRÉSENTATION

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, Professeur titulaire de philosophie à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme à travers le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrication des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine

des Sciences de l'Homme et de la Société : **Anthropologie, Communication, Droit, Écologie, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Linguistique, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.**

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique pour être publiés (en ligne et papier).

MODE DE SOUMISSION ET DE PAIEMENT

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : lestisons@revuelestisons.bf.

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille (30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (00226.66.00.66.50, identifié au nom de OUATTARA Faté), par Western Union ou par Money Gram.

CONSIDÉRATION ÉTHIQUE

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

NORMES ÉDITORIALES

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^e session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1.; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-

culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de l'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (200 mots maxi, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais.

DIRECTION DE PUBLICATION

Directeur : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Directeur adjoint : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

RESPONSABLE DES FINANCES

Mme Fati IDOGO, Agent des Services administratifs et financiers, UFR/SH, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Secrétaire : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Membres : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Beli Alexis NÉBIÉ, Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Édith DAH, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Mathieu Beli DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso); Dr Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); M. Jean Baptiste PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Saïdou BARRY, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

COMITÉ DE LECTURE

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr M. Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des

Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Awa OUOBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Clotaire Alexis BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Damien DAMIBA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso); Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso); Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Gauthier YÉ, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Hamado KABORÉ, CR, Historien, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Isidore YANOOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Jérémi ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso); Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Magloire

É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso); Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Ollo Pépin HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso); Dr R. U. Emmanuel OUEÛDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Rasmata BAKYONO/NABALOU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso); Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Serge SAMANDOULGOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso); Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo); Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso); Pr Augustin PALÉ, PT,

Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo); Pr Bouma F. BATIONO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire); Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso); Pr Emmanuel Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun); Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin); Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique); Pr Fatie OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun); Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique); Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada); Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France); Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada); Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique); Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo); Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Ludovic KIBORA, DR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI

(Niger); Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Sébastien YOUGBARÉ, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou (Mali); Dr Décaird KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire); Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo); Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun); Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire); Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali); Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire); Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France); Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal); Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali); Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire); Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal); Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique); Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France); Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ; Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).

Revue LES TISONS, N°0002 – décembre 2024

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

<http://www.revuelestisons.bf>

revuelestisons.ujkz@gmail.com

lestisons@revuelestisons.bf

e-ISSN: 2756-7532

p-ISSN: 2756-7534

S/C Université Joseph KI-ZERBO
BV 30053 OUAGA 1200 Logements
10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso

Numéros déjà parus

Revue LES TISONS, No 0000, Vol.1 et 2, décembre 2023
Revue LES TISONS, Numéro spécial, Vol.1 et 2, janvier 2024
Revue LES TISONS, No 0001, juin 2024

Présentation de la revue

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, Professeur titulaire de philosophie à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme à travers le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrication des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-

dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : Anthropologie, Communication, Droit, Écologie, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Linguistique, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique pour être publiés (en ligne et papier).

Mode de soumission et de paiement

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : estisons@revuelestisons.bf; revuelestisons.ujkz@gmail.com.

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille (30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (00226.66.00.66.50, identifié au nom de OUATTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.

Considération éthique

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

Normes éditoriales

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^e session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1.; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);

- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2nde éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de l'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (200 mots maxi, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais.

Direction de publication

Directeur : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Directeur adjoint : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

Secrétariat de rédaction

Secrétaire : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

Membres : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Beli Alexis NÉBIÉ, Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Édith DAH, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Mathieu Beli DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

M. Jean Baptiste PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

M. Saïdou BARRY, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

Comité de lecture

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr M. Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Awa OUOBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso) ;

Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Clotaire Alexis BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso);

Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso);

Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Firmin GOUBA, MC, Philosophe, IPERMIC/Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Gninnan Hervé COULIBALY, MA, Sociologue, Université Péléforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire) ;

Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Isidore YANOOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Jérémie ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso);

Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso);

Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Ollo Pépin HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso);

Dr R. U. Emmanuel OUÉDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Rasmata BAKYONO/NABALOUM, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO ((Burkina Faso);

Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso);

Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso);

Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Serge SAMANDOULGOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso);

Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

Comité scientifique international

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso);

Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso)

Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso);

Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo);

Pr Bouma F. BATIONO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso);

Pr Emmanuel Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun);

Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin);

Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique);

Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun);

Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique);

Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso) ;

Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada);

Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France);

Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KIZERBO (Burkina Faso);

Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada);

Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique);

Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo);

Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ludovic KIBORA, DR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso) ;

Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso);

Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Pr Sébastien YOUNGBARÉ, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso);

Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou (Mali);

Dr Décaïrd KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire);

Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo);

Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun);

Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire);

Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger);

Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali);

Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire);

Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France);

Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire);

Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal);

Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali);

Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire);

Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal);

Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique);

Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France);

Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ;

Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).

**La main d'œuvre tchadienne dans la construction
du chemin de fer Congo-océan de 1925 à 1934**

***Chadian labor in the construction of the congo-ocean railway
from 1925 to 1934***

Submission : 31/07/2024 - Acceptation : 08/09/2024

ABAKAR KASSAMBARA Abdoulaye

MEY MAHAMAT Mahamat

OUSMAN ABAKAR Goni

Enseignants-chercheurs

Université de N'Djamena (Tchad)

abdoulayeka@hotmail.fr

Résumé : La pénurie de main-d'œuvre au Congo français conduit l'administration coloniale à se tourner vers le Tchad pour enrôler de force des milliers de jeunes pour la construction du chemin de fer Congo-Océan. Ce projet colonial, à connotation politique et économique, s'est transformé en massacre pour les recrues tchadiennes. Cette séquence dramatique de l'histoire coloniale du Tchad a pourtant été peu étudiée. Cette étude tente de mettre en lumière cette partie de l'histoire du Tchad à travers des sources d'archives, des travaux scientifiques et des ouvrages généraux. Les énormes pertes humaines parmi les conscrits tchadiens sont dues aux conditions extrêmes de transport, à l'insuffisance des soins médicaux, au climat tropical pluvieux et à l'encadrement autoritaire. Cette atrocité a suscité une vive polémique au sein du Parlement français sur le nombre de morts. Les autorités métropolitaines ont dû intervenir pour améliorer les conditions de recrutement, ainsi que les conditions de travail sur les chantiers. Cette action a permis d'améliorer l'image de Congo-Océan, du moins pour les recrues africaines. Cependant, les souffrances causées restent une tache sombre dans l'histoire coloniale française dans cette partie de l'Afrique.

Mots-clés : Chemin de fer, Congo, main d'œuvre, recrutement, Tchad.

Abstract: *The shortage of labour in the French Congo led the colonial administration to turn to Chad to forcibly enlist thousands of young people for the construction of the Congo-Ocean railway. This colonial project, with its political and economic overtones, turned into a massacre for the Chadian recruits. Yet this dramatic sequence in Chad's*

colonial history has been little studied. This study attempts to highlight this part of Chad's history through archival sources, scientific works and general works. The enormous loss of human life among Chadian conscripts was due to the extreme conditions of transport, inadequate medical care, the rainy tropical climate and authoritarian supervision. The atrocity caused heated controversy in the French parliament over the number of deaths. The metropolitan authorities had to intervene to improve recruitment conditions, as well as working conditions on the building sites. This action helped to improve the image of Congo-Ocean, at least for the African recruits. However, the suffering caused remains a dark stain on French colonial history in this part of Africa.

Keywords: *Railway, Congo, workforce, recruitment, Chadian*

Pour citer cet article

ABAKAR KASSAMBARA Abdoulaye, MEY MAHAMAT Mahamat, OUSMAN ABAKAR Goni, 2024, « La main d'œuvre tchadienne dans la construction du chemin de fer Congo-océan de 1925 à 1934 », *Revue LES TISONS*, N° 0002, Décembre, p. 45-67.

Introduction

La mobilisation de la main-d'œuvre tchadienne pour la construction du chemin de fer Congo-Océan s'inscrit dans le cadre d'une campagne de recrutement plus large dans l'ensemble de l'Afrique équatoriale française (AEF). Cette extension est destinée à remédier aux difficultés de conscription de la population pendant les premières années de travaux sur le tracé du chemin de fer. L'implication de la population tchadienne est justifiée par son rattachement administratif à la confédération de l'AEF et par l'intérêt économique que ces deux territoires tireront du chemin de fer. Ce projet colonial, à vocation confédérale, a provoqué des drames humains dans toutes les régions concernées par le recrutement. Il est considéré par la population tchadienne comme l'une des pires corvées coloniales.

Le chemin de fer Congo-Océan a marqué les populations, provoquant des révoltes réprimées dans le sang. Portant, l'administration locale et confédérale ont tenté de minimiser ou de

cacher les atrocités commises sur les chantiers dans la construction du chemin de fer. Mais, le drame est révélé au grand jour en Métropole par des illustres reporters tels A. Gide (1927, p. 194) et A. Londres (1929, p. 101-106). Cette révélation a suscité des vifs débats et controverses au sein du milieu colonial et dans l'hémicycle de parlement français. Ceux-ci ont abouti à l'intervention de la Métropole, qui a permis d'améliorer les conditions du travail sur les chantiers du chemin de fer Congo-Océan, surtout dans sa dernière phase d'exécution (P. Dasque, 1933, A.N.O.M, 3 H 33).

Cependant, l'intérêt des chercheurs sur cette question semble s'estomper durant ces dernières décennies, mais la séquence du drame revient inlassablement dans des ouvrages traitants la question de transport comme dans les travaux de G. Sautter (1967 et 1999, p. 219-299). Celui-ci évoque avec justesse les différentes phases de la construction du chemin de fer Congo-Océan dans son article intitulé : *Notes sur la construction du chemin de fer Congo-Océan (1921-1934)* et son ouvrage : *Un projet colonial sans lendemain le chemin de fer Bangui-Tchad (AEF)*.

Au-delà des aspects généraux de la construction du chemin de fer Congo-Océan, largement étudiés, cette étude tente de mettre en évidence la contribution des recrues tchadiennes à la construction de ce chemin de fer d'une part, et d'analyser leur surmortalité sur les chantiers d'autre part. Comment expliquer le rôle important joué par les conscrits tchadiens dans la construction du chemin de fer Congo-Océan et la très forte perte en vies humaines sur ce dernier ?

Nous répondrons à cette question à travers des sources d'archives, des ouvrages sur les transports et des articles scientifiques. Ces différents documents ont permis d'établir un dialogue entre les textes et de revisiter cette séquence de l'histoire coloniale du Tchad. Pour y répondre, nous analysons d'abord la signification politique et économique de la construction du chemin de fer Congo-Océan, puis la participation active de la main d'œuvre tchadienne à ce projet colonial, et enfin nous mesurons l'ampleur des pertes humaines sur les chantiers et la controverse qui les sous-tend.

1. Chemin de fer Congo-Océan : un projet colonial à vocation confédérale

1.1. Portée politico-économique du Chemin de fer

La léthargie économique et sociale dans laquelle se trouvait l'Afrique équatoriale française (AEF) avant la Seconde Guerre mondiale était due à l'absence de voies de communication, notamment de chemins de fer. Pendant ce temps, au nord, à l'ouest, au sud et à l'est, les Allemands et les Belges commençaient à développer leur colonie en construisant des chemins de fer, des routes et des ports. Les Français, quant à eux, n'ont pas commencé à développer leur domaine colonial de l'AEF. Cependant, selon C. Marquet (1930, p.7), Stanley dénie au Congo toute importance économique, estimant que : « sans chemin de fer, tout le Congo ne vaut pas un penny ». Son rival, Savorgnan de Brazza, préconise également de relier le Congo à l'océan par un chemin de fer (C. Marquet, 1930, p.7).

À la veille de la Première Guerre mondiale, les Belges avaient construit 1100 kilomètres de chemin de fer dans leur domaine congolais. En AEF, la construction des chemins de fer n'en est qu'au stade du projet et de l'étude de faisabilité. En 1908, une mission scientifique et économique est envoyée au Congo pour étudier la rentabilité de l'exploitation de l'Afrique équatoriale française par la construction d'un chemin de fer. La mission préconise la construction d'un chemin de fer de 500 kilomètres pour la circulation publique et l'exploitation minière (B. Hulot et C. Rabot, 1908, p. 261).

Les 29 mars et 9 juillet 1909, la Chambre des députés et le Sénat votent une loi autorisant un emprunt de 21 millions de francs pour le Congo français. Il s'agit d'un emprunt destiné à un programme d'études pour l'ouverture de voies de communication au Congo et à l'étude du chemin de fer reliant l'Atlantique à Brazzaville (H. Auric, 1928, p. 27). Par convention du 25 mars 1910, la Société de construction des Batignolles est chargée d'établir le tracé. Les études aboutissent à l'avant-projet dit « des Batignolles », reliant Pointe-Noire à Brazzaville par la grande crête du Mayombe, d'une longueur totale de 540 km, dont les 100 km sont les plus difficiles de tout le

tracé. Ce tronçon a nécessité la construction de 8 tunnels dont le plus long faisait moins de 200 mètres (H. Auric, 1928, p. 27). Malgré le caractère accidenté de la route Congo-Océan, des impératifs stratégiques et économiques ont conduit la France à mobiliser les fonds nécessaires à la construction du chemin de fer.

L'intérêt de la France métropolitaine pour ce projet est démontré par la loi du 12 juillet 1914 qui autorise le gouvernement de l'AEF à contracter un emprunt de 171 millions. Ce fonds était destiné à une série de travaux publics essentiels, dont 93 millions pour la construction du chemin de fer Brazzaville-Océan (G. Arnaud, 1923, p. 189-191). Cependant, la Grande Guerre avait suspendu la réalisation de ce programme. L'impérieuse nécessité de ce chemin de fer amena le gouverneur de l'AEF, G. L. Angoulvant (1917, p. 2), à déclarer à la Conférence coloniale que :

Sans attendre la fin des hostilités de permettre à l'Administration locale, par voie d'avance sur la réalisation de l'emprunt de 1914, d'entreprendre les travaux du chemin de fer Brazzaville-Pointe Noire, et, en ce qui concerne le Cameroun, d'étudier sans plus tarder les conditions de prolongement du réseau actuel, de manière à assurer, dans des conditions normales, l'exploitation d'un produit qui permet de sérieuses espérances.

Entre-temps, la confédération AEF s'est retrouvée pratiquement dépendante des chemins de fer des colonies voisines du Congo-Belgique et du Cameroun pour toutes ses exportations et importations commerciales et administratives :

Il n'était pas normal que les produits des régions françaises du Moyen-Congo, de l'Oubangui-Chari et du Tchad, soient obligés pour tous leurs transports commerciaux, administratifs et militaires de passer par une voie étrangère (P. Dasque, 1933).

Les conditions économiques de l'après-guerre en métropole avaient retardé l'exécution de ce projet, mais les vainqueurs de ce conflit se sont partagé les possessions allemandes en Afrique. La France a ainsi pu rétablir l'unité de l'Afrique équatoriale en récupérant les territoires concédés à l'Allemagne en 1911, et elle a également établi son mandat sur la partie orientale du Cameroun grâce à l'avis conforme de la Société des Nations (SDN). Cette grande guerre met en lumière le rôle géostratégique des colonies dans

la vie de la métropole, tant en termes d'hommes que de matières premières (J. Weulersse, 1931, p. 544-458).

Ces nouvelles donnes sont ardemment défendues par une campagne de propagande menée par les milieux coloniaux français, qui se traduit par l'envoi de missions pour convenir d'un tracé. En effet, dès la fin de la guerre, de vives polémiques éclatent sur le tracé déjà adopté avant les hostilités. Cependant, la nomination de Jean-Victor Augagneur comme gouverneur général de l'AEF en septembre 1920 accélère la mise en œuvre du projet, car il décide d'ignorer les interminables controverses sur le tracé et de lancer la construction de la ligne. En février 1921, il donne le coup d'envoi du chemin de fer de Brazzaville. Initialement baptisé « Brazzaville Océan », il devait s'agir d'un chemin de fer local à voie étroite. Mais après une contre-étude, les autorités décident de le transformer en chemin de fer de grande ligne (M. M. Alfassa, 1931, ANOM, référence 3H31).

Rebaptisé « Océan Congo » à la suite d'une modification du tracé initial, le nouveau tracé devait donner à l'AEF un débouché maritime, en reliant le port fluvial de Brazzaville au port maritime atlantique de Pointe-Noire. Le chemin de fer doit être construit sur une longueur totale de 522 kilomètres ; il est conçu pour assurer un trafic de 800 000 tonnes par an et évacuer les produits de toute l'Afrique équatoriale française (C. Marquet, 1930, p. 6).

Les vertus régionales et géostratégiques de ce chemin de fer avaient conduit le gouvernement français à accorder les crédits nécessaires tout au long des différentes phases de sa construction. Ainsi, par les lois d'emprunt de 300 millions le 15 septembre 1926 et de 822 millions le 22 millions 1931, l'essentiel des travaux a été réalisé au rythme dicté par l'environnement (M. M. Alfassa, 1931). Malgré la mobilisation des fonds, le recrutement de la main-d'œuvre s'avère difficile en Afrique équatoriale française, véritable désert démographique.

1.2. Carence et difficulté du recrutement de la main d'œuvre locale

L'environnement géographique dans lequel le chemin de fer du Congo doit être aménagé est une région accidentée, réputée hostile en raison de la densité des forêts, des hivers pluvieux et des cours

d'eau. Ces conditions extrêmes sont aggravées par l'insuffisance de matériaux de construction. Le recrutement massif de main-d'œuvre est destiné à pallier ce manque.

En effet, la société qui construit la ligne « des Batignolles » ne s'est engagée à construire la ligne qu'à condition que la colonie fournisse la main-d'œuvre nécessaire. Au début de l'année 1921, le gouverneur général de l'AEF, Augagneur, répond favorablement à cette exigence dans une note circulaire adressée au lieutenant-gouverneur du Moyen-Congo, dans laquelle il ordonne le recrutement de travailleurs dans sa région administrative (P. Dasque, 1933). Il fixe le pourcentage de la population masculine de chaque village à un cinquième au maximum, prévoyant un contingent de 14 000 travailleurs. Ce texte limite le recrutement à la région située le long de la voie ferrée. La construction de la division de Brazzaville et de la zone côtière (aux deux extrémités) débute en 1921, avec 4 150 ouvriers sur place (Gouverneur général de l'AEF, 1932). Mais le recrutement s'avère trop difficile, la population clairsemée ayant du mal à venir dans cette région hostile (P. Dasque, 1933).

Malgré cela, les districts du Pool, du Kouilou, de la Bouenza-Louessé et de Loudima au Moyen-Congo sont les principaux pourvoyeurs de main-d'œuvre entre 1921 et 1924 pour les travaux du chemin de fer. Durant cette période, l'administration a recruté 23964 ouvriers pour le chantier (Gouverneur général de l'AEF, 1932). La population de la région ferroviaire, estimée à 200000 habitants, doit soutenir l'effort de construction et d'approvisionnement (R.V.M. Antoinetti, 1925, p. 35). A l'intérieur de ce chiffre, un recensement effectué en 1921 dans les trois premières régions pourvoyeuses de main-d'œuvre donne un total de 70295 hommes adultes (G. Sautter, 1967, p. 219).

Outre les travaux ferroviaires, ces populations sont absorbées par d'autres activités coloniales telles que le ramassage du caoutchouc, la construction et l'entretien des routes, le portage. Elles doivent également cultiver et récolter pour subvenir à leurs besoins. Quatre ans après le début des travaux, le gouverneur général de l'AEF se rendit compte de la nécessité d'étendre la zone de recrutement de la main-d'œuvre au haut pays, rompant ainsi avec le principe établi par son prédécesseur. Le R.A.M. Antoinetti (1926 p. 619), défendit avec véhémence cette nouvelle politique, arguant que :

La solution telle qu'elle se présenterait, tout d'abord, dit-il, à un esprit mal initié à tous les éléments du problème, serait de renoncer au recrutement dans le Haut-Congo et l'Oubangui-Chari pour s'adresser uniquement à la main d'œuvre de la région. Cela est absolument impossible. Agir ainsi serait préparé une ère de difficultés insurmontables.

Dans le cadre de l'organisation du travail, les décrets du 7 janvier 1925 et du 6 juillet 1926 créent successivement un service des cheminots indigènes et un service des cheminots de Brazzaville. Auparavant, il n'existait aucun cadre dans lequel les cheminots devaient être gérés (Gouvernement Général de l'AEF, 1927). Entre-temps, une nouvelle convention a été signée le 17 janvier 1925 entre le Gouvernement de l'AEF et la Société de Construction des Batignolles.

Dans cette convention, le gouverneur général, désireux de donner au chemin de fer un rôle dépassant la confédération de l'AEF, avait obtenu un élargissement des caractéristiques techniques permettant un accord éventuel avec les réseaux du Congo belge et de l'Afrique australe (C. Marquet, p. 24). En conséquence, le gouverneur général de l'AEF s'engage à mettre à la disposition de la compagnie 8000 ouvriers. Mais ce chiffre est impossible à atteindre, car il faut recruter 20000 ouvriers pour travailler sur les chantiers (H. Auric, 1928, p. 69). Compte tenu de la faible densité de population le long de la voie ferrée, le recrutement est étendu à toutes les zones densément peuplées de l'AEF.

2. Élargissement de recrutement dans toute la confédération

2.1. Les recrues tchadiennes dans les chantiers du Congo-Océan

La pénurie de main-d'œuvre dans la zone couverte par le tracé du chemin de fer conduit les autorités de la Confédération à étendre le recrutement à l'ensemble de l'AEF. Le décret du 20 janvier 1925 étend le recrutement des travailleurs à l'ensemble de l'AEF, à l'exception de la colonie du Gabon. Il définit les obligations, les droits et les indemnités de la main-d'œuvre « indigène » du chemin de fer et fixe le contingent de travailleurs à recruter dans chaque colonie. L'augmentation du recrutement au Tchad s'explique par

l'importance de sa population, le pays étant considéré à l'époque comme le seul réservoir de main-d'œuvre dans une Afrique équatoriale dépeuplée.

Les statistiques de 1925 font état d'un total de 3122000 habitants pour l'ensemble de l'AEF (Gouvernement général de l'AEF, 1927). Dans ce chiffre, le Gabon ne représentait que 10,66% des habitants de l'AEF, ce qui permet de comprendre pourquoi il n'est pas inclus dans ce projet. Le Moyen-Congo est à 20,78%, l'Oubangui-Chari à 22,80% et le Tchad à 45,75% (R. V. M. Antoinetti, 1925). Ces deux derniers représentent les trois quarts de la population de la confédération ; il est donc nécessaire de faire appel à ces ressources humaines pour achever la construction du chemin de fer Congo-Océan qui, selon R.V.M. Antoinetti (D5 (5)25), servirait également à transporter les produits de ces deux régions.

Dès février 1925, les gouverneurs locaux de l'Oubangui-Chari et du Tchad reçoivent l'ordre de recruter des ouvriers pour la construction du chemin de fer Congo-Océan. La société des Batignolles a préalablement fait part de ses besoins en main-d'œuvre au gouverneur général de l'AEF, qui a demandé aux districts de fournir la totalité du contingent. Dans le cas de l'Oubangui-Chari et du Tchad, les lieutenant-gouverneurs sont chargés de la répartition détaillée entre les districts. Au sein des unités administratives, les chefs d'arrondissement répartissaient les demandes entre les subdivisions ; les chefs de subdivision faisaient de même. À la base, le chef de terre africain était le « maître des nominations ».

Une fois les hommes rassemblés et concentrés, l'administration locale se chargeait de les transporter sur le chantier du chemin de fer. Ceux de l'Oubangui-Chari et du Tchad empruntent la voie terrestre jusqu'à Bangui et les convois doivent faire « entre 20 et 30 étapes » (G. Sautter, 1967, p. 219-299). Dès leur enrôlement, les recrues doivent subir un examen médical. Ceux qui viennent du Tchad passent leur examen à Fort-Archambault, où le docteur Muraz en fait passer des milliers à chaque étape (A. Gide, 1927, p. 196). Le tableau suivant montre l'évolution du nombre de recrues de la colonie tchadienne.

Les travailleurs recrutés au Tchad par circonscription entre 1925 et 1932

Les circonscriptions et <i>les chefs-lieux</i>	Années			
	1925	1926	1927	1928
Salamat- <i>Am Timan</i>	350	//	//	58
Bas-Chari- <i>Fort-Lamy</i>	220	//	//	50
Baguirmi- <i>Massenia</i>	350	//	//	308
Batha- <i>Ati</i>	//	//	//	//
Ouadaï- <i>Abéché</i>	//	//	//	//
Mayo-Kebbi- <i>Bongor</i>	//	//	//	207
Moyen-Logone- <i>Moundou</i>	200	625	626	1. 050
Moyen-Chari- <i>Ft.-Archambault</i>	600	3. 500	2. 626	2. 329
Totaux	1. 720	4. 124	3. 252	4. 002
Les circonscriptions et <i>les chefs-lieux</i>	Années			
	1929	1930	1931	1932
Salamat- <i>Am Timan</i>	133	134	222	163
Bas-Chari- <i>Fort-Lamy</i>	100	281	518	327
Baguirmi- <i>Massenia</i>	222	245	242	//
Batha- <i>Ati</i>	145	314	115	//
Ouadaï- <i>Abéché</i>	65	169	//	//
Mayo-Kebbi- <i>Bongor</i>	55	//	408	//
Moyen-Logone- <i>Moundou</i>	1. 995	1. 836	1. 364	1. 095
Moyen-Chari- <i>Ft.-Archambault</i>	1. 779	1. 706	1. 519	930
Totaux	4. 494	4. 516	3. 020	2. 515

Source : Gouverneur Général de l'AEF,
Rapport concernant période de 1921-1932, ANOM, cote 3 H 32.

Il ressort de ces chiffres officiels que les districts du Moyen-Chari et du Moyen-Logone (administrativement rattachés à l'Oubangui-Chari entre 1926 et 1935, puis réintégrés au Tchad) ont fait l'objet de fortes contributions, sans doute en raison de leurs ressources humaines exceptionnelles. La contribution des régions du nord du Tchad, par contre, a été moins importante et assez irrégulière en raison de l'éloignement du chemin de fer et de la faible densité de population.

Par conséquent, la contribution en termes de main-d'œuvre des districts les plus éloignés de la zone Congo-Océan a été beaucoup plus faible que celle des régions géographiquement moins éloignées. Par exemple, la région du Ouadaï, avec sa forte densité de population estimée à 265 362 habitants en 1926, n'a fourni que 234

travailleurs au Congo-Océan entre 1925 et 1932, contre 14 988 pour le Moyen-Chari et 8 780 pour le Moyen-Logone sur la même période (G. Gayet, 1932). Cependant, entre 1926 et 1927, les districts du Nord échappent au recrutement en raison de la perte de plusieurs bateaux fluviaux (R. A. M. Antoinetti, 1931, p. 100).

Il y avait donc une corrélation entre la distance et l'enrôlement des travailleurs, car chaque fois que nous allions vers le sud, le recrutement devenait beaucoup plus important et assez régulier. Ainsi, durant la longue période de recrutement, les régions du Moyen-Chari et du Moyen-Logone, au sud du pays, ont régulièrement envoyé des travailleurs sur le chantier du chemin de fer Congo-Océan. Cependant, les recrues du nord, habituées au climat sec du Sahel, ont eu du mal à s'adapter à la région équatoriale du Congo, beaucoup plus humide et pluvieuse, contrairement à celles du sud qui vivaient dans la zone semi-tropicale. C'est pourquoi la région désertique du Tchad n'a même pas été prise en compte, car sa population n'aurait pas pu s'adapter au climat tropical du Congo. Par ailleurs, le caractère des ethnies et leur degré de soumission à l'administration étaient des critères de recrutement essentiels.

Les Sara, considérés comme dociles et travailleurs, ont été massivement recrutés. Les Massa, les Toubouri et les Peuls du Mayo-Kébbi, considérés comme « frustes » et « farouches », échappent à la conscription de masse, malgré leur importance démographique - ils atteignent 137 911 habitants en 1926 - et leur proximité géographique avec le Moyen-Chari et le Moyen-Logone (G. Gayet, 1932). Au plus fort de la conscription (1925-1932), le Mayo-Kébbi ne fournit que 670 travailleurs au Congo-Océan (Gouverneur général de l'AEF, 1932). Quoi qu'il en soit, les conditions de travail sur les chantiers ferroviaires sont extrêmes et pénibles.

2.2. La corvée de Congo-Océan et la résistance des recrues

Après un long et épineux périple à pied de plusieurs mois, selon la distance, comme nous l'avons vu plus haut, les recrues des différents arrondissements de l'Oubangui-Chari et du Tchad sont regroupées à Bangui, où le lieutenant-gouverneur Lamblin a installé un camp de repos et de triage avec un minimum de confort (A. Gide, 1926 p.194).

En revanche, de Bangui à Brazzaville, l'administration a eu recours à des hébergements de fortune pour les recrues tout au long du parcours. Les travailleurs devaient être embarqués sur des navires pendant 14 à 15 jours, où ils subissaient de véritables épreuves, comme en témoigne A. Gide (1926, p. 194).

De Bangui à Brazzaville les travailleurs voyagent sur des chalands découverts. Ceux-ci n'ont pas à proprement parler de « pont », les soutes qui contiennent les marchandises étant fermées au moyen de grands panneaux métalliques bombés. Un grand nombre de ces travailleurs n'ont pour s'étendre d'autres place que ces panneaux inconfortables, d'où il est arrivé que certains, durant leur sommeil, tombent dans le fleuve [...]. Durant la marche du navire, les travailleurs doivent supporter une continuelle pluie d'étincelles que lance la cheminée du vapeur, et que durant la nuit, ils restent exposés sans feu aux brouillards du fleuve. Ils sont jours et nuits exposés à la pluie. Il n'en faut pas plus pour expliquer les nombreux décès causés par la pneumonie.

Deux ans plus tard, sur les traces d'André Gide, le grand reporter français A. Londres (1929, p. 96) effectue un voyage de quatre mois en AEF, où il observe les conditions d'acheminement des recrues vers les chantiers du Congo-Océan, estimant que :

Dans les trois cents travailleurs entassés dans la chalande, il n'arrivait dans cette cargaison humaine que deux cent soixante ou deux cent quatre-vingt à cause de branches d'arbre qui fauchaient les plus hauts perchés, des glissades, de l'étouffement et de la pluie et du soleil.

À leur arrivée à Brazzaville, les recrues se reposent quelques jours au bord du fleuve, où il n'y a pas de camp, sous l'œil vigilant des miliciens. Ces nouveaux appelés doivent encore effectuer une longue marche à travers des régions hostiles avant d'arriver sur les chantiers. En effet, la plupart des appelés de l'Oubangui-Chari et du Tchad sont envoyés dans la section du Mayombe (région montagneuse de plus de mille mètres d'altitude, couverte d'une forêt dense, barrant la route vers l'océan à une centaine de kilomètres de la côte). C'est là, de 1921 à 1934, que s'est déroulé le drame du chemin de fer Congo-Océan, selon G. Bergery (1937, p. 45), qui estime que « le Mayombe,

c'est la nécropole de jeunes gens amenés là de tous les coins de l'Afrique équatoriale, pour y mourir par paquets, par troupeaux ».

Cette hécatombe sur les chantiers s'explique par le manque de matériaux nécessaires à la construction du chemin de fer, ainsi que par les conditions de travail extrêmes. En effet, l'enrôlement massif de travailleurs était censé compenser la pénurie de matériaux de construction sur les chantiers. Pour augmenter le rendement de ces recrues épuisées par la route, l'administration coloniale met en place un service de surveillance impitoyable dans chaque secteur. Ceux-ci sont dirigés par un chef de chantier, essentiellement portugais, russe et belge. Des miliciens sont mis à leur disposition veillant avec fureur à la bonne marche des travaux en réprimant toute velléité de résistance ou de manque de volonté.

Les gardiens obligent les recrues à travailler sans relâche, comme en témoigne le récit d'Albert Londres (1929, p. 105-106) :

Les Sara y travaillaient, sur dix, six ou sept étaient bien ; on voyait le squelette des autres [...] On n'entendait que crier. Deux Sara ayant déposé le baril de ciment, un capita les calotta. Ils reprirent la charge. Cent mètres plus loin, ils la reposèrent, un second capita les calotta. De calotte en calotte, le ciment atteignit les kilomètres 80. [...] La désolation de leur état me parut sans nom. Ils se traînent le long de la voie comme des fantômes nostalgiques. Les cris, les calottes ne les raniment pas. On croirait que, rêvant à leur lointain Oubangui, ils cherchent en tâtonnant l'entrée d'un cimetière. [...] C'était la grande hurle. Des capitas transmettaient des ordres idiots avec fureur, commandant à la fois d'attaquer et de s'immobiliser, de monter et descendre, le tout scandé des ordinaires « Allez ! Saras, allez » [...] Les capitas et miliciens tapaient sur les Sara à tour de bras, et les Sara, comme par réflexe, tapaient alors sur les roches ! [...] J'ai vu construire des chemins de fer, dit-il, on rencontrait du matériel sur les chantiers. Ici que du nègre ! Le nègre remplaçait la machine, le camion, la grue ; pourquoi pas l'explosif aussi.

Les horreurs du Mayombe se sont répercutées dans toute la région de l'AEF, qui a fait l'objet de recrutements, parmi lesquels « le seul nom, prononcé par moi dans un village près de Fort-Sibut, fit que les indigènes se cachèrent la tête dans leurs bras en poussant des cris. Lorsque j'appris la vérité, c'est moi qui eus à me cacher la

figure ». (G. Bergery, 1937, p. 45). Ainsi, le recrutement, facile dans les premières années de l'opération en 1925, devient de plus en plus difficile en raison de la mauvaise réputation des conditions de voyage et de travail sur les chantiers, révélée par les déserteurs et les ouvriers réformés ou rapatriés à la fin de leur service (G. Sautter, 1967, p. 219-299).

En effet, la durée du service sur les chantiers était fixée à 18 mois pour les recrues du Tchad et de l'Oubangui-Chari. Ceux du Moyen-Logon devaient servir pendant un an, à l'exception des appelés du Pool qui servaient pendant six mois (Gouvernement général de l'AEF, 1927).

Partout, il est fait état de résistance passive au recrutement ; les villageois usent de tous les stratagèmes, de toutes les échappatoires imaginables, voire de la force, pour éviter d'être envoyés dans le Mayombe. Au Tchad, par exemple, à l'approche des agents recruteurs, des villages entiers se sont cachés dans la brousse, d'autres ont trouvé refuge dans les territoires voisins :

Quelques-uns cherchèrent leur salut dans une semi-dissidence. [...] Bien plus au nord, l'on signalait des Sara réfugiés au Cameroun et au Nigéria, d'autres dans la région d'Abéché, prêts à gagner le Soudan à la moindre alerte (G. Sautter, 1967, p. 219-299).

Face à la résistance de la population, les administrations locales ont eu recours à la force pour faire respecter les directives impératives concernant le recrutement des travailleurs dans leurs régions respectives (G. Sautter, 1967, p. 219-299).

Dès lors, le recrutement prend l'allure d'une « véritable chasse à l'homme », le gibier étant conduit aux points de rassemblement « la corde au cou » (J. Suret-Canale, 1982, p. 532). Dans certains cas, le refus de la population devient violent, entraînant une répression sanglante, comme dans les régions du Tchad. Les premiers incidents se produisent à Laiï, capitale du Mayo-Kébbi, fin 1927, puis une révolte éclate à Baïbokoum fin octobre 1928, et le chef de subdivision est blessé (J. Suret-Canale, 1982, p. 532).

La même année, à l'annonce du recrutement, les villageois se réfugient dans le massif du Dimber. Le chef de canton se lance à leur poursuite, mais il est bloqué « par une grêle de pierre et de blocs rocheux que les rebelles propulsaient du haut de la montagne ». Cet

incident a officiellement causé la mort de trois personnes (G. Sautter, 1967, p. 219-299). En janvier et février 1929, l'administration mène des opérations de répression pour étouffer la révolte qui s'est étendue à la région de Koumra et Moissala dans le Moyen Logone (J. Suret-Canale, 1982, p. 532).

Des révoltes ont également éclaté au début de l'année 1929 en Oubangui-Chari, mais elles ont été réprimées dans le sang. Le lieutenant-gouverneur Lamblin avait reçu l'ordre d'infliger les pertes les plus sévères aux rebelles ; on parle de morts et de prisonniers mais aucun chiffre n'est fourni (P. Dasquet, 1933).

En fait, le gouverneur général de l'AEF avait donné l'ordre de garder le silence sur ces révoltes provoquées par le recrutement forcé. En conséquence, toutes les lettres des fonctionnaires et des colons sont ouvertes et censurées de toute référence à la révolte qui secoue la région (G. Sautter, 1967, p. 219-299). Cependant, les souffrances et la désolation endurées par les recrues du chemin de fer Congo-Océan se répandent dans les zones de recrutement et en France, provoquant troubles et débats passionnés.

3. La controverse sur la perte humaine et l'intervention métropolitaine

3.1. Chantier de Mayombe entre charnier et désolation

Face aux difficultés du Congo-Océan, l'administration coloniale prévoyait déjà d'importantes pertes en vies humaines pour mener à bien ce projet colonial. Selon le gouverneur R.V.M. Antoinetti (1931, p. 100), il fallait accepter la perte de six à huit mille hommes pour la construction de ce chemin de fer ou l'abandonner. Cependant, les différents témoignages sur le nombre de morts sur les chantiers dépassent largement cette prévision.

A. Londres (1929, p. 101-106), par exemple, estime à dix-sept mille le nombre d'hommes sacrifiés au cours du deuxième trimestre 1928, alors qu'il reste 300 kilomètres à construire. Cependant, si l'on prend en compte le chiffre officiel des recrutements de la période 1926-1929, on arrive à un total de 38 771 travailleurs, dont 17014 originaires du Tchad, notamment du Moyen-Logone et du Moyen-Chari. Si l'on se base sur le taux global de mortalité sur les chantiers

du chemin de fer Congo-Océan présenté dans le tableau ci-dessus, comparé aux chiffres officiels des travailleurs placés sur les chantiers durant cette période, le nombre de décès s'élèverait à 15 000, soit 46% (Gouverneur général de l'AEF 1932). Le député Raymond Susset, après une enquête approfondie, avance le chiffre de 16 000 à 18 000 (G. Sautter, 1999, p. 69).

La surmortalité sur les chantiers du Congo-Océan et les révoltes sanglantes de la population, décrite comme extrêmement docile par André Gide, Albert Londres et Albert Poulain, émeuvent la Métropole et suscitent de vives polémiques au Parlement français. Le 14 juin 1929, le député socialiste Nouelle et le communiste Alexandre Piquemal interpellent le ministre des Colonies André Maginot, fervent partisan de la construction du chemin de fer, sur les pertes d'hommes dans le Mayombe et la révolte simultanée dans le Haut-Oubangui. Les deux élus dénoncent également les conditions de transport et de travail sur les chantiers des recrues du Haut-Pays, ainsi que le taux de mortalité assez déconcertant des conscrits (P. Dasquet, 1933). En conséquence, le gouverneur Antoinetti est directement accusé et traité d'assassin à la Chambre par certains parlementaires (G. Sautter, 1967 p. 219-199).

Le gouvernement et les milieux colonialistes balayent d'un revers de main la campagne vigoureuse de l'opposition. Pour eux, les arguments étayés contre les méthodes de construction du Congo-Océan sont sentimentaux et motivés par la haine de la colonisation (Gouverneur général de l'AEF, 1932). En fustigeant cette croisade contre le chemin de fer, l'apologiste du Congo-Océan, Charles de Peyret-Chappuis, rappelle la profonde vertu de ce projet colonial face à l'inertie de ses détracteurs :

Outre sa signification économique et sociale, cette grande œuvre comporte une autre leçon [...]. Elle incarne la lutte de l'esprit colonial dans son sens le plus élevé de « bâtisseur d'empire » contre certaines résistances métropolitaines et la victoire de l'esprit d'entreprise contre les vieilles routines qui, trop souvent, tentent de l'étouffer (G. Bergery, 1937, p. 52).

Les différents tiraillements au sein de la Chambre des Débutés et la campagne de presse aboutissent à l'envoi à l'AEF de commissions d'enquête administrative, sanitaire et technique dirigées par

l'inspecteur général Kaire, le médecin général Lesnet et l'ingénieur belge Levat ; leurs études portent sur la période de 1921 à 1929, au cours de laquelle 70 801 travailleurs ont été recrutés dans l'ensemble de la zone concernée par la politique d'élargissement du recrutement (Gouverneur général de l'AEF, 1932). Selon ces missions, le taux de mortalité sur les chantiers par rapport à l'effectif total recruté pendant cette période est de 11,98% (P. Dasque, 1933). Cela signifie qu'il y a eu 8 485 décès par rapport au nombre total de recrues pendant ces neuf années.

Le taux de mortalité très élevé mentionné par les deux parties a été attribué à une erreur grossière. Elle était due à la confusion entre « déchets » et « décès » et résultait également de l'application à l'ensemble de la ligne de la mortalité maximale du Mayombe (P. Dasque, 1933). On peut s'étonner que d'illustres personnages comme André Gide, Albert Londres ou Gaston Bergery n'aient pas su faire la différence entre ces deux mots. D'ailleurs, la concordance de leurs témoignages sur l'épouvantail de la construction du chemin de fer permet d'écarter cette confusion. Par ailleurs, les statistiques de 1926 de l'administration coloniale évaluent le taux de mortalité à 49 % (Gouvernement Général de l'AEF, 1927).

La controverse sur le taux de mortalité est due au fait que certaines sources ne prennent pas en compte les décès indirects au Congo-Océan, c'est-à-dire les travailleurs décédés à l'aller et au retour, les décès dans les camps, les décès non recensés et les décès antérieurs à la politique d'extension du recrutement au Haut-Pays. Selon G. Bergery (1937, p. 147), tout le monde, du gouverneur général à l'administrateur le plus bas, s'accordait à dire que le nombre total de décès entre 1921 et 1929 se situait entre 25 000 et 30 000. Cependant, l'intervention de la Métropole apporte des améliorations substantielles tant au niveau du recrutement que des conditions de travail.

3.2 Amélioration des conditions de travail sur les chantiers

L'intervention métropolitaine a permis de réduire significativement le nombre de décès sur les chantiers. En effet, le pic de décès enregistré en 1926 aux chantiers du Congo-Océan, sur lequel la plupart des sources s'accordent, a chuté de 65% en 1929 par

rapport à 1926 (G. Bergery, 1937, p. 147). Cette forte baisse peut être attribuée aux différentes missions d'inspection, notamment celle de l'inspecteur général Pegourier en 1926, suivie de la mission du médecin inspecteur Condé et du médecin major Vaucel de l'Institut Pasteur, qui préconisent des améliorations du service de santé. Les fortes réserves d'André Gide et le rapport d'Albert Londres semblent avoir pesé sur la décision des hautes autorités coloniales métropolitaines et locales d'améliorer les conditions de travail et de santé sur les chantiers (P. Dasque, 1933).

Ces efforts se concrétisent d'abord par la création, le 1er avril 1928, d'une institution générale du régime de la main-d'œuvre, qui centralise et oriente désormais toutes les activités des institutions impliquées dans la construction du chemin de fer. Les recrues subissent un examen médical beaucoup plus approfondi. Elles sont désormais classées en trois catégories de travailleurs : les bons, les inaptes et les impropres. Parallèlement, les conditions de transport entre Bangui et Brazzaville par chalandes sont améliorées, puisque les recrues sont escortées par un médecin jusqu'à Brazzaville, où elles se reposent pendant huit jours avant d'être réparties dans les différents secteurs.

Enfin, la mise en place d'un service de santé spécial sur les chantiers et l'implication de l'assistance médicale privée ont permis de progresser dans l'amélioration des services. Les progrès du service de santé entre 1924 et 1929 se traduisent par l'augmentation du nombre d'hôpitaux et du personnel hospitalier : le nombre d'hôpitaux passe de 3 à 5, les dispensaires de 10 à 29, les ambulances de 12 à 28, les médecins français ou étrangers de 40 à 129, les infirmières européennes de 10 à 32 et les infirmières locales de 313 à 484. Les rations alimentaires sont également fournies aux travailleurs en abondance et adaptées à leurs goûts grâce à l'amélioration du service de ravitaillement (P. Dasque, 1933).

Ces progrès, ainsi que l'augmentation du matériel de construction mécanique, ont progressivement atténué les souffrances des travailleurs et restauré l'image du Congo-Océan. Cette évolution positive, amorcée en 1929, est attribuée au retour de milliers de travailleurs dans leurs villages, robustes, en bon état, pourvus d'argent et de pacotille en abondance (R.V.M. Antoinetti, 1931, p. 692). Cette année-là, le nombre de volontaires qui se présentent au

recrutement dépasse le nombre d'hommes à recruter. De ce fait, les recrues rapatriées de certains cantons du Tchad, comme Fort-Archambault, Moïssala et Koumra, se sont présentées pour rejoindre les chantiers. En 1930, la proportion de volontaires dans les arrondissements de l'Oubangui-Chari et du Tchad dépasse de 75 % le nombre de travailleurs à recruter (R.V.M Antoinetti, 1931, p. 692).

C'est à cette même période que la main-d'œuvre asiatique fait son apparition sur les chantiers du chemin de fer Congo-Océan. Selon Antoinetti (1931, p. 692), le recrutement de cette nouvelle main-d'œuvre avait pour but d'améliorer le rendement des chantiers et d'alléger la charge des Congolais dont la contribution aux travaux des chantiers laissait à désirer.

Le ministre des Colonies, André Maginot, reprend ces idées à son compte lors de la séance parlementaire du 3 décembre 1928, à l'occasion de la discussion du budget des colonies : Nos gens de l'AE F, dit-il, ont fait un effort épuisant pour construire le chemin de fer et ils ont besoin d'être soulagés » (H. Auric, 1928, p. 77). Un accord est donc conclu entre le ministre des Colonies et le gouverneur général de l'Indochine pour tenter de recruter 800 hommes au-delà du continent africain.

En juillet 1929, un convoi de 784 travailleurs chinois débarque aux chantiers du Congo-Océan. Mais cette main-d'œuvre pose rapidement quelques problèmes à l'administration coloniale, à la fois en termes de coût de retour et surtout de rendement en raison de leur indiscipline (Antoinetti, 193, p. 693). Au bout de quelques mois, 190 Chinois sont reconnus comme des « meneurs dangereux à rapatrier d'urgence » et 400 autres doivent être renvoyés « pour mauvaise volonté incurable. Un petit noyau est autorisé à faire une troisième année » (Mission Dimpauil, 1933).

La résistance marquée des travailleurs asiatiques s'explique par le régime de travail sur les chantiers, qui leur a toujours paru austère. L'administration coloniale, habituée à une main-d'œuvre soumise, décide de se débarrasser de cette main-d'œuvre peu coopérative. L'acquisition des équipements mécaniques nécessaires à la construction du chemin de fer, tels que les pelles à vapeur, les bétonnières, les concasseurs et les appareils à air comprimé, a permis de réduire le nombre total d'ouvriers sur les chantiers. Celle-ci est officialisée par la convention du 11 avril 1927 entre le gouvernement

de l'AEF et la Société des Batignolles ; le nombre d'ouvriers à fournir à l'entreprise de construction est ramené de 8000 à 4000 (R.V.M. Antoinetti, p. 693).

De 1928 à la fin des travaux en 1934, le recrutement se rééquilibre nettement entre le Moyen-Chari et le Moyen-Logone. Dans les districts du Nord, la conscription devient plus régulière. Cependant, à partir de 1929, le nombre global de recrues continue à diminuer, surtout chez les Moyen-Congo. En revanche, le nombre de recrues originaires de l'Oubangui-Chari et du Tchad augmente en raison de l'obligation du service médical :

En voyant la faible résistance des populations de la forêt, en les éliminant peu à peu pour ne conserver que des hommes de l'Oubangui-Chari et du Tchad beaucoup plus résistants et qui s'adaptaient mieux... Depuis trois ans, il n'y a plus guère dans le Mayombe que des hommes de l'Oubangui-Chari et du Tchad (Gouverneur général de l'AEF, 1932).

Il aura donc fallu 14 ans de travail, dont 9 ans de participation active des travailleurs tchadiens, pour construire ce chemin de fer. Cette main-d'œuvre servile avait été la cheville ouvrière du dispositif de construction sur lequel l'administration coloniale s'était appuyée pour mener à bien sa grande œuvre en Afrique équatoriale. Dans un contexte de rivalité coloniale, cette ligne de chemin de fer a permis à l'Oubangui et au Tchad d'accéder à la mer à travers le territoire français. Elle devient la voie naturelle et sûre pour l'évacuation des produits de ces deux territoires.

Conclusion

Les explorateurs Stanley et Brazza ont subordonné le développement colonial de l'Afrique équatoriale à la création de chemins de fer. La Belgique et l'Allemagne répondent à cette exigence en construisant des chemins de fer dans leurs colonies du Congo et du Cameroun bien avant la Première Guerre mondiale. Dans les colonies françaises de l'AEF, en revanche, la construction du chemin de fer vers Brazzaville au Congo n'est qu'à l'état de projet, enlisé dans d'interminables débats tant sur le tracé que sur la mobilisation des fonds.

Dès le début des travaux en 1921, la société qui construit le chemin de fer des Batignolles se heurte à une pénurie de main-d'œuvre. En 1925, en raison de la faiblesse démographique et de la multiplication des entreprises coloniales dans la zone de construction du chemin de fer, les autorités décident d'élargir le recrutement à l'Oubangui-Chari et au Tchad. Cette extension est justifiée par la solidarité interterritoriale au sein de la confédération AEF et l'importance du chemin de fer pour ces deux territoires, considérés comme le réservoir humain de la confédération.

Les différentes régions du Tchad ont fait l'objet d'un recrutement forcé de travailleurs pour le projet Congo-Océan. Cependant, la proportion de recrues varie d'une région à l'autre, car elle est basée sur des critères préétablis par l'administration, tels que la distance, le climat et les caractéristiques de la population. Le Moyen-Chari et le Moyen-Logone, avec leur climat semi-tropical et une population considérée comme très docile, ont fourni la plupart des recrues tchadiennes. En revanche, le Mayo-Kébbi et la région sahélienne du Nord ont envoyé peu de travailleurs malgré une population importante, en raison du caractère farouche de la population dans le premier cas et de l'inadaptation du climat tropical dans le second. Malgré ces critères, les recrues tchadiennes ont eu du mal à s'adapter aux conditions de travail difficiles.

Outre la gestion autoritaire, les pertes en vies humaines des recrues tchadiennes sur les chantiers du chemin de fer Congo-Océan sont principalement dues aux conditions de transport, au climat tropical, à l'alimentation et à l'insuffisance des soins médicaux. La pratique macabre de la construction du chemin de fer Congo-Océan s'est étendue à toutes les régions du Tchad, où la conscription est devenue de plus en plus difficile. Le recrutement se fait sous escorte policière et tourne souvent à la chasse à l'homme, entraînant des révoltes et la dispersion des villages. Cette tragédie du Congo-Océan reste une « tache » sombre de l'histoire coloniale française dans les régions soumises à l'enrôlement forcé.

La révélation de ce drame réveille certaines consciences en métropole et conduit les autorités coloniales à intervenir en faveur des engagés. Les conditions de travail s'améliorent sur les chantiers, qui deviennent plus attractifs et où les travailleurs se bousculent pour être recrutés. Cependant, les travailleurs asiatiques censés remplacer

les recrues africaines sur les chantiers du Congo-Océan se sont rebellés contre ces nouvelles conditions de travail. L'échec de la première expérience de main-d'œuvre asiatique ne témoigne-t-il pas de l'insuffisance des améliorations apportées aux conditions de travail ? En effet, une étude plus approfondie de la main-d'œuvre asiatique au Congo-Océan permettrait de mesurer l'ampleur des améliorations apportées, de comprendre les causes profondes de la révolte de ces travailleurs asiatiques et son impact sur les appelés africains.

Références bibliographiques

ALFASSA Mathieu Maurice, 1931, *La main d'œuvre du chemin de fer Congo Océan, Note confidentielle au gouverneur Général de l'A.E.F.*, Brazzaville, le 3 juin, ANOM., cote 3H31.

ANTONETTI Raphael Antoine Maruis, 1926, *Ouverture de la session de décembre 1926 du conseil de gouvernement de l'A.E.F.*, CF B 00609, CEFOD-TCHAD.

ANTONETTI Raphael Antoine Maruis 1925, *Rapport de tourné*, D5(5)25.

ANTONETTI Raphael Antoine Marius, 1931, « Discours et rapports sur la situation Générale de l'Afrique équatoriale française de 1927-1931 », Bulletin du comité de l'Afrique Française, *Renseignements coloniaux*, Cote CF B 00523.

ARNAUD Georges. 1925, « Le chemin de fer de l'Afrique équatoriale française », *Annales de Géographie*, Année, Volume 34, Numéro 18, p. 189-191.

AURIC Henri, 1928, *L'avenir du Congo et Congo-Océan*, les presses modernes, Paris, p. 27.

BERGERY Gaston, 1937, *Air-Afrique, voie impériale*, Grasset, Paris, CF TCH 3877 BR.

Conférence coloniale, 1917, *Compte rendu des travaux de la section de l'A.E. F.*, Paris, Émile Larose, juillet.

DASQUE Paul, 1933, *Le chemin de fer Congo-Océan*, Paris le 12 février, École coloniale, mémoires originaux, ANOM. 3H33.

GIDE André, 1927, *Le retour du Tchad, suite du voyage au Congo, carnet de route*, Gallimard, Paris.

Gouvernement Général, 1932, *L'organisation de la main d'œuvre du chemin de fer depuis 1921*, Brazzaville, le 31 août, ANOM., 3 H 32.

Gouverneur général de l'A.E. F, 1932, *Nombre de travailleurs recrutés mise en route par les circonscriptions, Rapport concernant période de 1921-1932*, ANOM. Cote 3 H 32.

Gouverneur Général de l'A.E.F., 1932, *Rapport concernant période de 1921-1932*, ANOM., cote 3 H

HULOT Baron et RABOT Charles, 1908, « Mission Bel au Congo français », Bulletin de la société de la géographie, Tome XVII, 1er septembre, Gallica, BNF.

LONDRES Albert, 1929, *Terre d'ébène (la traite des noires)*, Paris, Albin Michel, p. 105-106.

MARQUET Charles, 1930, L'A.E. F, *L'orientation économique et financière*, administration Générale, CEFOD-TCHAD, cote CF B 00523.

Mission Dimpauil, 1933, *Rapport de l'Inspecteur Huet sur l'emploi de la main d'œuvre asiatique*, 31 janvier.

SAUTTER Gilles, 1967, « Notes sur la construction du chemin de fer Congo-Océan (1921-1934) », *Cahiers d'études africaines*, Année, Volume 7, Numéro 26p. 219 – 299.

SOUTTER Gilles, 1999, *Un projet colonial sans lendemain le chemin de fer Bangui-Tchad (AEF)*, Paris, Centre d'étude africaine.

SURET-CANALE Jean, 1982, *Afrique noire, l'ère coloniale : 1900-1945*, Ed. Sociales, Paris,

SUSSET Raymond, 1934, *La vérité sur le Cameroun et l'Afrique équatoriale*, NRC.

WEULERSSE Jacques, 1931, « L'évolution des voies de communication et des moyens de transport en Afrique Centrale », *Annales de Géographie*, Année, Volume 40, Numéro 227, p. 544-558.

Table des matières

Partir de l'Ubuntu pour penser l'éducation à la paix en situation d'urgence avec Joseph KI-ZERBO ... OUATTARA Mahama.....	25
La main d'œuvre tchadienne dans la construction du chemin de fer Congo-océan de 1925 à 1934 ... ABAKAR KASSAMBARA Abdoulaye, MEY MAHAMAT Mahamat, OUSMAN ABAKAR Goni	45
Lire la traduction ou la différence : du paratexte au contenu de Born on a Tuesday et Né un mardi ... AKPAOU Tchasse.....	69
Statut socioéconomique, autonomie reproductive et fécondité des adolescentes déplacées internes au Burkina Faso ... ONADJA Yentéma.....	91
La médiathèque municipale de Ouagadougou, une opportunité de lecture pour la jeunesse ... BAKIONO André Ibourpin Négawalzoum	117
Peuplement gurunsi au Moogo précolonial (XV ^e - fin XIX ^e siècles) : causes, itinéraires, établissement et intégration ... OUÉDRAOGO Wendlarima Hyacinthe, KONSEIBO Windpouiré Isidore	133
L'Afrique face aux altérités des années de crises : analyse de quelques continuités et discontinuités démographiques du XVI ^e au XXI ^e siècle ... KEITA Fodé Bangaly	159
Quête de stratégies de résilience des femmes lobi, Birifor et Dagara face au nouveau mode de l'orpaillage au sud-ouest du Burkina Faso ... DAH Nonna Anne, SOW Jacqueline, SANON Vincent-Paul, TOE Patrice.....	177
L'agriculture urbaine : un levier multifonctionnel pour le développement des quartiers de la ville de Conakry ... TRAORÉ Maningbè Kaba, DIALLO Sara Baïlo, DIALLO Alpha Issaga Pallé	201
La discussion comme mode d'apprentissage du philosophe ... KABORÉ Calixte	225

Le sens du bonheur comme co-construction d'un dynamisme socio-politique en Afrique ... KONÉ Ibrahim	245
Burkina Faso: Les Wayignan et les Koglweogo comme stratégies face au terrorisme ... IDO Kouaman.....	261
Formes et manifestations d'engagement du sujet dans Le Sens d'un combat de Norbert Zongo ... TOLOGO Guillaume Ballebê.....	277
Le développement des sms vers une mondialisation de la langue française. Exemples des sms ivoiriens et français ... KEI Joachim, KOUASSI Roland Kouakou.....	295
Critique de la communication-vérité de Habermas à la lumière de R. Rorty ... AKOUTOU Sefounema, AKODJETIN Euloge Franck	307
Solidarité autonomisation et engagement associatif : une analyse à partir du cas des personnes en situation de handicap ... N'DA Roseline Gbocho	323
Traumatisme psychique infantile et relation de couple ... ADANSIKOU Kouami, ADZODA Eli-kplim Adzo	337
La laïcité dans le contexte du terrorisme religieux en Afrique ... OUÉDRAOGO Tégawendé Lazard.....	357
Les modalités du faire, /devoir/et/pouvoir/dans Yassoi refusa l'orange mûre de Nianga de Charles NOKAN ... ASSOH Dingny Yannick.....	383
Les pouvoirs publics à la face la prolifération de l'habitat spontané au Burkina Faso (1991-2022) ... YAMBRESSINGA Guilga François de Paule	403
Communication digitale et développement local : comment rendre la participation plus inclusive à l'ère du numérique ? ... MISSEHOUNGBE Pierre-Paul.....	431
Nietzsche ou la fin de la tyrannie des absolus ... SARÉ Sényi	449

Représentations linguistiques des locuteurs du tassawaq résidant à Niamey : entre risque de glottophagie et résilience linguistique ... SEYDOU HANAFIOU Hamidou, MALLAM GARBA Maman	467
Place de l'agroécologie dans la sécurité alimentaire au Burkina Faso: contribution des maraîchers de la commune rurale de Tanghin Dassouri ... GNOUMOU Gaston, HIEN Yorsaon Christophe, FAYAMA Tionyele	503
Investiture coutumière au Núngu : la traditionnalité dans les soubresauts d'une société modern ... LOUARI Yendifimba Dieudonné.....	529
Crise de la COVID-19 et crise de la communication institutionnelle au Burkina Faso ... PARÉ Cyriaque.....	549
Santé sexuelle et reproductive des jeunes hommes au Burkina Faso : caractéristiques et facteurs sociodémographiques associés ... SAWADOGO Nathalie.....	575
Voyages dans l'irréel : Regard croisé des espaces métaphysiques comme objets de narration dans Au Gré du destin de Ansomwin Ignace HIEN et Le Carnaval de la mort de Fidèle ROUAMBA ... BADIÉL Roland.....	603
Performance en mathématiques et perception de compétence des élèves en classe de 4 ^{ème} au Burkina Faso: étude de deux cas illustratifs dans la ville de Koudougou ... SAWADOGO Mahamady Lèga, YOUGBARE Sébastien, BADOLO Leopold Bawala.....	619
Impact des troubles du langage sur le bien-être psychologique et l'intégration sociale des adolescents: Analyse des facteurs de vulnérabilité ... RAMDE Koudraogo Aimé, YOUGBARE Sébastien.....	639
Quand la femme est discourtoise ... OUATTARA Maténé.....	675